

MOTION

du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Doris Schmidhalter-Näfen, Helena Mooser Theler, et German Eyer, concernant une assurance cantonale des bâtiments (09.03.2010) 2.073

Le Valais est l'une des principales zones sismiques de Suisse. Nous pourrions aussi vivre des tremblements de terre comme ceux des Abruzzes, d'Haïti ou du Chili. Certes, le Valais prescrit des directives contraignantes de la norme de construction SIA 261 concernant les zones sismiques dans la loi sur les constructions. Un séisme peut malgré tout engendrer des dégâts massifs.

Le Valais n'est pas non plus immunisé contre les dommages naturels. Dans le passé, le Valais a été régulièrement frappé par de grosses catastrophes naturelles. En Valais, l'assurance contre les dommages naturels et sismiques est l'affaire des propriétaires d'immeubles. Il y a pourtant de graves lacunes de couverture justement dans l'assurance des dommages sismiques. La plupart des immeubles ne sont pas assurés là contre. Et toutes les assurances ne proposent pas des polices contre les dommages sismiques.

Il y a 19 cantons qui connaissent une assurance immobilière cantonale. Ils sont membres d'un Pool pour la couverture des dommages sismiques. L'objectif du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques est de tenir à disposition des moyens financiers en cas de dommages immobiliers non assurés dus à un tremblement de terre. Le Pool verse des prestations uniquement à ses membres et non pas aux propriétaires immobiliers. Ces derniers ont donc pour partenaire l'Etablissement cantonal d'assurance concerné.

Des efforts sont en cours à l'échelle nationale pour faire entrer les tremblements de terre dans le catalogue des dommages naturels. Toutefois cela augmentera nos primes et alimentera les assurances privées. Cela signifie que: nous déchargeons, d'une part, les citoyennes et les citoyens par des allègements fiscaux et, d'autre part, nous leur reprenons l'argent par des taxes et des assurances.

Il y a encore quelque chose à ne pas perdre de vue: le Valais est un canton de propriétaires. Avec le système actuel passant par les assurances privées, les propriétaires paient en Valais environ 50 millions de primes en trop (sans l'assurance du risque sismique). Nous subventionnons les assurances qui ont fait construire leurs bâtiments principaux dans des cantons disposant d'assurances immobilières cantonales afin d'économiser sur les primes.

Partant de l'ensemble de ces réflexions, nous prions le Conseil d'Etat de créer les bases légales pour une assurance immobilière cantonale dans le canton du Valais.

Sion, le 9 mars 2010
(10h15)

Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par
Doris Schmidhalter-Näfen, députée
Helena Mooser Theler, députée
German Eyer, député